

# **JEUX PRALOUPIENS 2025**

## **RÈGLEMENT**

### **Article 1 : Organisation**

L'office de tourisme de Pra Loup organise les JEUX PRALOUPIENS le samedi 13 décembre 2025.

Les JEUX PRALOUPIENS sont une compétition en duo avec plusieurs activités.

C'est une compétition, multisports et de montagne.

- Ice stock : la pétanque givrée
- Tir laser à la carabine
- Lancer de hache ou fléchette (mode +10ans)
- Rodéo surf

Les épreuves seront présentées en détail lors du briefing obligatoire d'avant compétition.

L'absence d'un participant lors du briefing peut entraîner la mise hors course.

Il n'y a pas de chronomètre entre les épreuves. Il est nécessaire de se présenter aux activités aux périodes demandées.

Les membres d'une même équipe ne peuvent pas se séparer et doivent tous réalisés les activités.

### **Article 2 : Lieux**

Les JEUX PRALOUPIENS sont un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, en montagne, à l'extérieur, avec des conditions météorologiques variables.

Données techniques :

- Pétanque givrée : à la patinoire de Pra Loup
- Rodéo surf : front de piste entre l'hôtel le Loup Blanc et le restaurant l'Artichouette
- Le lancer de hache : sur le front de piste, à coté de la luge Praloops
- Le tir laser : piste de luge de Pra Loup, à coté de l'hôtel du Loup Blanc

L'ensemble des binômes devront effectuer toutes les activités.

L'ordre de passage sur les activités sera défini lors du briefing de présentation.

À tout moment, l'organisation des JEUX PRALOUPIENS se réserve le droit de modifier les épreuves et les horaires du programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait en danger le coureur ou tout cas de force majeure (aucun remboursement ne pourra être demandé).

### **Article 3 : Tarifs**

Inscriptions en ligne sur [praloup.com](http://praloup.com)

#### Inscription pour la compétition

Tarif en duo (par personne) : 5 € / pers.

Attention la compétition est limitée à 70 équipes.

#### Inscription aux épreuves sans compétition le dimanche matin de 10h à 12h

Les activités concernées sont :

- Ice stock
- Lancer de hache

Tarif par personne : 5 € / pers.

A tour de rôle, ces activités sont illimitées en fonction du nombre de participant et dans le créneau horaire ci-dessus.

#### Conditions d'annulation et de changement de nom

L'organisation ne gère pas les annulations, mais vous pouvez souscrire à une assurance annulation avec votre propre assurance.

En cas de blessure ou de démotivation de la part du partenaire, il est possible d'échanger la place avec un équipier plus motivé !

Pour ça, il faut envoyer un mail jusqu'à la veille à l'adresse : [animation@praloup.com](mailto:animation@praloup.com) ou venir le jour J jusqu'à 1h avant le début du briefing de la compétition à l'office de tourisme.

### **Article 4 : Démarrage des activités**

Toutes les équipes devront être présentes 30 minutes avant les activités pour le briefing et les consignes de dernière minute.

Horaires de départ à consulter sur notre site internet.

Les concurrents devront respecter l'horaire sélectionné lors de leur inscription.

Aucun transfert d'horaire ne sera permis.

## **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles via le site internet :

<https://www.praloup.com/jeux-praloupiens>

Il faut avoir minium 16 ans pour pouvoir participer à cette compétition - lancer de hache.

Il faut avoir minium 10 ans pour pouvoir participer à cette compétition- option fléchette.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au samedi 13 décembre 2025 à 12h.

L'organisation se réserve le droit de clôturer définitivement les inscriptions en amont de cette date si le nombre limite de participants est atteint.

Aucune inscription ne pourra être réalisée par courrier ou par téléphone.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles.

Tout dossier sera considéré comme incomplet avant le retrait des dossards s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Paiement des droits d'inscription
- Une autorisation parentale pour les participants mineurs

Attention : l'inscription ne sera validée que lorsque toutes les pièces seront fournies (Bulletin d'inscription, règlement des droits d'inscription) et ce au plus tard le jour de la compétition.

En attendant votre inscription sera considérée comme "incomplète".

Passé le délai de réception des éléments ou si les quotas d'inscription s'avéraient atteints, votre pré-inscription sera annulée

## **Article 6 : Répartition des points activités**

Les activités récompensent le même nombre de point :

1<sup>er</sup> : 70 points

2<sup>ème</sup> : 69 points

... jusqu'à la 70<sup>ème</sup> position : 1 point

Le total maximum pour une équipe est donc de 280 points.

A l'issue de toutes les activités, un décompte est réalisé. La meilleure équipe est celle qui détient le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, une épreuve surprise sera proposée aux compétiteurs pour départager les équipes.

## **Article 7 : Secours et sécurité**

Ils seront assurés par les personnes présentes sur les lieux d'activités.

La plus grande vigilance est à apporter entre les épreuves, lors notamment de traversées de route, ou sur le domaine skiable, avec les skieurs sur la piste.

Les frais résultants de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle a été évacuée. Il appartient aux personnes en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En demandant à un autre participant de prévenir les secours
- En appelant le 112

Il appartient à chaque participant de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

## **Article 8 : Abandon ou mise hors compétition**

En cas d'abandon, il est impératif et obligatoire de le signaler à l'organisation, notamment sur l'un des 4 lieux d'activités.

L'abandon de l'équipe est défini par l'abandon de l'un des membres de l'équipe.

L'équipe devra se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Un changement de coéquipier, même temporaire, entraînera également la mise hors compétition.

### Motifs de mise hors compétition :

- Jet délibéré de tout déchet hors d'une poubelle

- Non-respect des lieux des activités
- Non-respect des bénévoles
- Non-respect des consignes de sécurité sur les lieux
- Changement de coéquipier pendant les épreuves

Les bénévoles qui seront témoins de telles irrégularités auront pour consigne de mettre hors compétition tous les compétiteurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement.

### **Article 9 : Récompenses**

Une remise de prix aura lieu à la fin de la course.

Podium unique équipe en duo en compétition :

- 1, 2, 3 équipes féminines, masculines, mixtes en duo, tout âge.

Il y aura un autre prix décerné indépendamment des points engrangés pendant les activités : le prix du jury.

### **Article 10 : Assurances**

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la compétition.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant.

### **Article 11 : Réclamation**

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le compétiteur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation à l'office de tourisme dans un délai maximum de 15 minutes après la fin de compétition.

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

### **Article 12 : Droit à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

### **Article 13 : Données personnelles**

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de l'évènement sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les destinataires des données sont l'office de tourisme de Pra Loup ainsi que les sous-traitants techniques permettant l'organisation de cet évènement. Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement du jeux concours, puis archivées pendant toute la durée des prescriptions légales applicables en cas de litige.

En s'inscrivant, les participants sont informés qu'ils pourraient être contactés dans le cadre d'enquête de satisfaction ou de suivi de participation.

### **Article 14 : Acceptation du règlement**

La participation aux JEUX PRALOUIENS implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement.

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Contact : [Animation@praloup.com](mailto:Animation@praloup.com)